

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009 - 18 H 30

ORDRE DU JOUR - ANALYSE SOMMAIRE

D.G.S. ~ Secrétariat Général
BC

I. PREAMBULE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 Novembre 2009

Rapporteur : M. le Maire

II. AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Administration Générale

1) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur : M. le Maire

2) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. N°3 du 15 Juin 2009 portant délégation de pouvoirs

Monsieur le Maire rendra compte des décisions qu'il aura été amené à prendre en application de la Délibération N°3 du Conseil Municipal du 15 Juin 2009 portant délégation de pouvoirs.

Rapporteur : M. le Maire

3) Centre Social et Culturel - création - désignation des représentants de la Ville

Lors de sa séance du 18 Décembre 2008, le Conseil Municipal avait approuvé le principe de la mise à l'étude des conditions de la création d'un Centre Social et Culturel et avait validé la signature d'une convention avec la Fédération des Centres Sociaux, dans le but de l'accompagner dans cette démarche. Après une année de travail, un diagnostic concerté et partagé du territoire a pu être élaboré en partenariat en particulier avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général qui a permis de prioriser les actions du futur Centre Social et Culturel. Le choix d'une gestion associative a été arrêté sur la base d'une modification et d'une adaptation des statuts de l'actuel Centre Associatif et Culturel. Il sera alors demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la création d'un Centre Social et Culturel et de procéder à la désignation des membres de droit de l'association de gestion, à savoir, 6 titulaires (dont Monsieur le Maire, membre de droit) et 6 suppléants sachant que ces 6 représentants titulaires siégeront au conseil d'administration.

Rapporteur : M. le Maire

4) Organismes extra-municipaux ~ Représentation de la Ville - Modification du tableau annexé à la D.C.M. n° 5 du 28 septembre 2009

Suite à la création du Centre Social et Culturel, le Conseil Municipal sera invité à modifier la composition du tableau des organismes extra-municipaux telle qu'elle avait été définie par délibération n° 5 du 28 septembre 2009.

Rapporteur : M. le Maire

Affaires Culturelles

5) Cathédrale Notre Dame - entretien annuel des grandes orgues - année 2010 - demande de subvention

Comme chaque année, dans le cadre des travaux d'entretien annuel des Grandes Orgues de la Cathédrale Notre-Dame, classées « Monuments Historiques évalués à 1 994,72 Euros T.T.C. (soit 1 673,73 € H.T.), il sera proposé aux élus de solliciter une subvention de l'Etat au titre de l'exercice 2010.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

6) Projet européen Interreg 4a « murailles et jardins » - approbation du projet et demande de financement auprès de l'Union Européenne

Le projet européen Interreg 4A « MURAILLES ET JARDINS » réunit 18 partenaires français, flamands, néerlandais et anglais et vise à développer autour de la problématique des espaces fortifiés une approche de développement durable prenant en compte la valeur écologique et paysagère des sites, notamment en zone urbaine. Il s'agirait pour la Ville de SAINT-OMER d'inscrire une partie de la réalisation du Théâtre de Verdure et de participer aux actions communes et aux objectifs du projet qui vient conforter sa démarche de valorisation et de gestion durable du site. Il sera alors demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet « Murailles et Jardins » proposé au financement du Programme INTERREG IVA 2 Mers Seas Zeeën sous réserve de l'acceptation du projet en Comité de Pilotage et de solliciter les financements correspondants.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

Marchés Publics

7) Indemnisation de préjudice subi par un tiers

Il sera demandé au Conseil Municipal d'accepter le principe du règlement total d'un sinistre, pour lequel la Ville de SAINT-OMER devient son propre assureur et d'imputer la dépense en résultant au Budget Communal.

Sinistre du 15 janvier 2009 : VILLE/M. Marc JOUANEN

montant de la franchise : 453,57 €

Rapporteur : M. F. DOYER

Affaires Foncières

8) Devenir de l'immeuble 22, rue Joseph Lardeur, propriété du Centre Communal d'Action Sociale - Avis de la Commune

Conformément à l'article L.2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que ne peuvent être rendues exécutoires les délibérations des commissions administratives chargées de la gestion des établissements publics communaux mettant leurs locaux à la disposition d'un particulier, qu'après accord du Conseil Municipal, il sera proposé à l'assemblée délibérante d'émettre un avis favorable à la mise en vente par le Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-OMER de l'immeuble sis 22, rue Joseph Lardeur à SAINT-OMER, aux conditions qui seront fixées par l'Administration des Domaines dans le cadre de l'estimation du bien.

Rapporteur : M. A. GERARD

Affaires Economiques

9) Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - Enquête publique sur la demande de régularisation administrative de l'installation de lavage de camions et de citernes routières par la Société TRUCK WASH à TATINGHEM - Avis de la Commune

Par arrêté du 9 novembre 2009, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique, du 7 décembre 2009 au 7 janvier 2010 inclus, sur la demande de régularisation administrative de l'installation de lavage de camions et de citernes routières exploitée par la Société TRUCK WASH, sise Zone Artisanale de TATINGHEM. Aussi, comme le veut la procédure, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-OMER, au même titre que le Président de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER et d'autres communes voisines, est invité à émettre son avis sur cette demande de régularisation formulée par la Société TRUCK WASH. Il sera alors proposé à l'assemblée délibérante de réserver un avis favorable à ce dossier.

Rapporteur : M. A. GERARD

10) Poste animateur FISAC/Manager de centre-ville - participation de la Ville de SAINT-OMER

Dans le cadre du recrutement par le Syndicat Mixte-Lys Audomarois d'un agent chargé de l'élaboration et de l'animation FISAC, qui assurera parallèlement les missions de « manager centre-ville » pour la Ville de Saint-Omer, il sera proposé au Conseil Municipal d'accepter de verser au Syndicat Mixte Lys-Audomarois une participation d'un montant de 30 000 € pour la période allant du 1^{er} Octobre 2009 au 30 Septembre 2010, de signer la convention tripartite entre le Syndicat Mixte Lys-Audomarois, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand LILLE et la Ville de SAINT-OMER et de solliciter auprès de la CASO une participation financière au vu de la charte d'urbanisme commercial

Rapporteur : M. F. DOYER

Urbanisme

11) Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Haute Qualité Environnementale - réalisation d'une mission d'Approche Environnementale de l'Urbanisme sur le quartier de la Gare de SAINT-OMER - signature d'une convention avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de SAINT-OMER

La Ville de Saint-Omer s'est engagée dans une réflexion de reconquête et de valorisation du territoire situé entre la Ville Centre et ses Marais. A ce titre, les secteurs du « Quartier des Quais », le Malixoff et le Brockus constituent, autour de la Gare de Saint-Omer, un véritable pôle du développement de Saint-Omer. Dans ce cadre, et consciente de l'impact environnemental de cet ambitieux Projet Urbain, la municipalité a souhaité intégrer la démarche « Approche Environnementale de l'Urbanisme » (AEU) mise en place par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Ce programme se présente comme une démarche d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. En conséquence, il sera demandé au conseil municipal d'approuver la mise en œuvre de cette mission et la sollicitation des subventions correspondantes.

Rapporteur : M. le Maire

Animation

12) Centre Municipal Vauban - nouveaux règlement et contrat de location

Le règlement du Centre Municipal Vauban et le contrat de location type en découlant ayant été mis en place, il y a un certain nombre d'années, il est apparu nécessaire de les retravailler de manière à les améliorer et à prendre en considération, notamment des consignes de sécurité ou d'utilisation de la salle plus strictes afin d'assurer la sécurité des usagers. Il sera alors demandé au Conseil Municipal de valider les nouveaux contrat de location et règlement d'utilisation du Centre Municipal Vauban.

Rapporteur : Mme M. GAUTHEROT

Police Municipale

13) Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - année 2010 - demandes de subventions

Il sera proposé aux élus du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de l'Etat, au titre du F.I.P.D. pour l'année 2010, des demandes de subventions au taux maximum, pour la réalisation des projets d'extension du dispositif de vidéoprotection, d'acquisition d'un radar préventif mobile et de sécurisation des passages piétons.

Rapporteur : M. S.SPECQ

Animation des Quartiers

14) Contrat Urbain de Cohésion Sociale - programme d'actions 2010 - demandes de subventions

Par délibération N°14 du 29 mars 2007, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le contrat urbain de cohésion sociale, lequel porté par l'intercommunalité, est en vigueur sur les communes de Saint-Omer et de Longuenesse. Par la présente délibération, il s'agira de solliciter, pour le programme d'actions pour 2010, les participations financières des partenaires institutionnels potentiels.

Rapporteur : M. le Maire

Personnel Communal

15) Centre Social et Culturel - mise à disposition - frais de personnel

Suite à la création du Centre Social et Culturel sur le territoire de la ville de SAINT-OMER, des agents de la ville de SAINT-OMER seront mis à disposition, à partir du 1^{er} janvier 2010 et ce pour une durée de 3 ans renouvelable. Afin d'alléger et de simplifier les opérations financières résultant des mises à disposition, il sera proposé au Conseil Municipal d'accepter de déroger au remboursement par l'association, des rémunérations, cotisations, contributions et charges des agents concernés.

Rapporteur : M. F. DOYER

16) Recrutement d'un Chargé de Mission Conseiller Organisation Chargé de l'Emploi et des Compétences - retrait de la DCM n° 19 du 28 septembre 2009

Par délibération n° 19 du Conseil Municipal du 28 septembre 2009, il a été approuvé la création d'un poste de Chargé de Mission Conseiller Organisation chargé de l'Emploi et des Compétences. Or, suite à des observations formulées par Madame la Sous-Préfète de SAINT-OMER, il sera demandé au Conseil Municipal de procéder à son retrait.

Rapporteur : M. F. DOYER

17) Rémunération d'organismes de formation

En application de la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle offrant, à titre expérimental, la possibilité de conclusion de contrats d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial et au vu de la circulaire du 16 novembre 1993 qui prévoit la prise en charge du coût de la formation par la personne morale qui emploie les apprentis, il sera demandé au Conseil Municipal d'accepter le règlement des factures émises par Centre de Formation des Apprentis des Métiers du Sport et de l'Animation / CREPS de WATTIGNIES pour l'action de formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, Spécialité activités physiques pour tous en faveur d'un agent recruté par la voie de l'apprentissage au sein de la Direction de l'Animation / CAJ des services de la Ville de SAINT-OMER, pour la période du 19 octobre 2009 au 18 octobre 2011.

Rapporteur : M. F. DOYER

18) Rémunération d'organismes de formation - actions en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale

En partenariat avec la Ville de SAINT-OMER, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale a lancé une consultation afin de retenir les consultants qui accompagneront les démarches d'élaboration d'un projet de service Espaces Verts et sur le processus d'évaluation du personnel et les outils managériaux de fixation et d'évaluation d'objectifs. Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver ces interventions faisant l'objet d'un co-financement.

Rapporteur : M. F. DOYER

19) Créations d'emplois - toilettage du tableau des effectifs suite à mouvements de personnel

Dans le cadre des avancements de grade de l'année 2009 et d'une stagiairisation, il convient de procéder à des créations d'emplois. Par ailleurs, compte-tenu des mouvements intervenus au niveau du personnel résultant à la fois des départs à la retraite et des mutations, il convient d'effectuer un toilettage du tableau des effectifs.

Rapporteur : M. F. DOYER

20) Mise à jour du tableau des effectifs des agents à temps complet et temps non complet

Il sera procédé à la mise à jour annuelle du tableau des effectifs du personnel communal suite à l'adoption de la précédente délibération.

Rapporteur : M. F. DOYER

21) Journée de la solidarité 2010

La loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées a institué une journée de solidarité consistant en pratique, pour les agents publics, à porter la durée légale de travail de 1600 à 1607 heures par an, sans que cela donne lieu à rémunération supplémentaire. La loi n° 2008-351 du 16 avril 2008, qui modifie ce régime, dispose que le dispositif en vigueur soit maintenu et que la référence au Lundi de Pentecôte soit supprimée. Par ailleurs, elle institue un cadre en ce qui concerne les modalités de réalisation de la journée de solidarité dans la mesure où cette dernière ne peut plus concerner un jour de congé annuel. Au vu des options proposées pour sa réalisation et après avis du Comité Technique Paritaire, il sera proposé aux élus d'autoriser que la prise de la journée de solidarité soit imputée sur le jour de réduction du temps de travail du mois de mai.

Rapporteur : M. F. DOYER

Finances

22) Centre Social et Culturel - financement

Suite à la transformation du Centre Associatif et Culturel en Centre Social et Culturel au 1^{er} Janvier 2010, il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le financement dudit centre assuré, en partie, par la Ville de SAINT-OMER, par le biais d'une subvention, revalorisée chaque année, à partir d'un calcul spécifique repris dans la convention signée à cette occasion.

Rapporteur : M. F. DOYER

23) Virements et ouvertures de crédits

Depuis le vote du Budget Primitif pour 2009, il est apparu nécessaire de procéder à des virements et ouvertures de crédits, lesquels seront présentés à l'Assemblée Délibérante.

Rapporteur : M. F. DOYER

24) Subventions aux associations - année 2010

Seront soumises aux Elus les propositions d'attribution de subventions aux Sociétés et Associations au titre de l'Exercice 2010.

Rapporteur : M. F. DOYER

25) Droits et redevances au 1^{er} janvier 2010 - adoption des nouveaux tarifs

Comme chaque année, une revalorisation des droits et redevances pour l'année 2010 sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Rapporteur : M. F. DOYER

26) Budget Primitif pour l'année 2010

Faisant suite à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire intervenu lors de la séance plénière du 25 Novembre 2009, le Budget Primitif de l'Exercice 2010 sera présenté et soumis au vote du Conseil Municipal.

*Rapporteurs : M. le Maire
M. F. DOYER*

Le Maire,

B. MAGNIER